



Déclaration **FNEC-FP FO** au CTSD du 9 avril 2020



Monsieur le DASEN, Mesdames et messieurs les membres du CTSD, ce dernier se déroule malgré la demande de report exceptionnelle, au vu des conditions non moins exceptionnelles, des deux principales organisations syndicales du premier degré du département ! Pour La FNEC-FP FO, dans cette période, la priorité reste la protection des personnels et non le maintien du calendrier. Nous notons, encore une fois, que le dialogue social tant vanté par ce gouvernement n'est qu'un leurre.

Mardi 7 avril, le ministère a informé les organisations syndicales des dotations supplémentaires en postes dans le 1^{er} degré. 1248 postes sont créés : la dotation nationale passe de +440 postes à +1688 postes.

Ces créations de postes confirment tout d'abord que la dotation initiale était largement insuffisante, comme l'avait noté la FNEC-FP FO.

Elles sont la conséquence de la résistance qui s'est exprimée dans les départements, malgré la situation inédite que nous connaissons. Seuls parfois, mais aussi souvent de manière intersyndicale, les sections départementales de la FNEC-FP FO ont sans relâche interpellé les IA-DASEN ou les recteurs pour demander le report des comités techniques et la création de postes supplémentaires.

Elles découlent aussi des propos ministériels indiquant qu'il n'y aurait pas de fermetures de classes dans les communes rurales de moins de 5.000 habitants sans l'accord du maire. Si la FNEC-FP FO a pris note de cet engagement, notre syndicat maintient sa revendication : pas de fermeture de classes quelle que soit la commune, avec ou sans accord du maire !

La FNEC-FP FO constate donc que le ministre Blanquer, face à la colère qui s'est exprimée dans les départements devant les projets de carte scolaire, a donc été contraint de concéder presque quatre fois plus de postes dans le 1^{er} degré que ce qu'il avait prévu.

Pour autant, le compte n'y est pas.

La FNEC-FP FO rappelle tout d'abord que si 1248 postes sont créés dans le 1^{er} degré, aucun poste n'a été créé dans le 2nd degré ou chez les personnels administratifs.

Par ailleurs, ces créations de postes ne permettront pas d'assurer une amélioration des conditions de travail des personnels dans les départements mais serviront seulement à « limiter les dégâts », et encore pas partout. Les effectifs sont chargés et les conditions de travail sont de plus en plus difficiles avec notamment l'école toute inclusive. Les RASED et plus largement l'enseignement spécialisé sont exsangues suite aux politiques de destruction du service public menées depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne la Haute-Garonne, seulement 15 postes supplémentaires ! Cela ne couvre même pas les fermetures annulées et encore 38 fermetures sont prévues par vos services !

Un département qui a parmi les pires taux d'encadrement, avec notamment un seuil à 32 en maternelle et un manque cruel de remplaçants ! Madame la Directrice Académique, Madame Laporte, l'avait reconnu et s'était engagée à améliorer la situation.

Tous les jours, nous constatons les conséquences des fermetures de lits au sein de l'hôpital public. La situation actuelle démontre la nécessité de renforcer le service public, la FNEC-FP FO n'accepte pas la moindre fermeture de classe au sein de l'école publique.

Il est impossible de continuer comme si de rien n'était. Il est impossible de faire comme avant. La dégradation des services publics et des conditions de travail des personnels doit s'arrêter.

Le ministre est sous pression. Il a été contraint de créer 1248 postes. La FNEC-FP FO exige :

- des masques de protection agréés et le dépistage COVID-19 pour les personnels
- l'annulation de l'ensemble des suppressions de postes
- des ouvertures **partout où cela est nécessaire**
- l'abondement de la brigade de remplacement
- des postes pour l'enseignement spécialisé
- des postes pour les décharges de direction
- des postes pour l'accueil des moins de 3 ans
- des postes d'UPE2A
- le maintien de la DGH existante pour les SEGPA
- la prise en compte des effectifs d'ULIS

De plus, ces postes ne seront pas superflus quand tous les programmes devront être repris au point où ils ont été stoppés le 13 mars. La continuité des liens éducatifs, quand ils ont pu être maintenus pendant le confinement par l'enseignement à distance, facilitera la reprise **mais il ne peut remplacer l'enseignement dans le cadre de l'école et de la classe.**